

assure : le label réunionnais de maîtrise de l'énergie

D'un niveau équivalent à l'ISO 50 001, le label assure met la certification en management de l'énergie à la portée des petites et moyennes industries. Les premières ont reçu le label au mois de juin dernier. L'ADIR porte ce projet soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Réunion et accompagné par EDF à la Réunion. Elle vise 20 entreprises labellisées en 2024.

Le management de l'énergie n'est pas réservé aux grandes entreprises : tel est le message de l'ADIR à travers le programme assure. L'ADIR promeut le management de l'énergie auprès de ses adhérents depuis 2005. En 2017, le programme assure a fait franchir une étape à son action. « Opérationnel, local et adapté au TPE-PME du territoire », le programme assure permet à des TPE-PME industrielles de mettre en place un management de l'énergie certifié par un label réunionnais. Ce label se fonde en effet sur un cahier des charges « ISO 50 001 compatible ». L'industrie représentant 20 % de la consommation d'électricité de l'île, l'ADEME, la Région Réunion et EDF à la Réunion apportent leur soutien à ce programme de long terme, les deux premières financièrement, EDF sous la forme d'un accompagnement technique. Concrètement, l'entreprise passe une convention avec l'ADIR et le programme assure se traduit par la mise en œuvre d'un référentiel énergie au sein de l'entreprise. L'entreprise se dote d'un système de management de l'énergie. Un état des lieux commence par évaluer le besoin (matériel, méthode, formation...). Le programme finance 50 % des prestations techniques auxquelles l'entreprise fait appel pour mettre en place son système de management de l'énergie (avec une bonification supplémentaire de l'ADEME possible jusqu'à 30 %). Le programme assure relaie aussi la formation de référents énergie dans l'industrie grâce au programme PROREFEI (MOOC, stage et accompagnement individuel en situation de travail) : les frais pédagogiques sont pris en charge à 100 % pour les entreprises de moins de 300 salariés, à 50 % au-delà de cet effectif. Trois niveaux de labellisation, illustrés par trois logos, certifient l'engagement de l'entreprise dans la démarche : J'assure mes premiers pas, J'assure au quotidien, J'assure pour l'avenir.

► Un certificat valable deux ans

En lançant ce programme, l'ADIR s'était fixée l'objectif de labelliser vingt entreprises d'ici 2024. Elles ont été à ce jour 14 à répondre à son appel. Huit ont été auditées et ont reçu le label (les Trophées assure remis en juin dernier récompensent ces premiers « bons élèves »). Inspiré des procédures de

l'ISO 50 001, l'audit s'appuie sur une grille d'auto-évaluation complétée par les pièces justificatives prouvant l'exactitude des réponses. Le certificat assure est valable deux ans. L'entreprise procède à son auto-évaluation au bout d'un an. Ce qui revient à un contrôle annuel.

► assure, une communauté d'entreprises

Les 14 entreprises de l'ADIR engagées dans le programme représentent un large éventail de situations. Certaines, comme la SAPHIR ou Logistisud, se sont lancées alors qu'elles étaient déjà certifiées ISO 50 001 afin de donner à leur engagement un rayonnement plus local et fédérer une communauté d'entreprises autour du programme assure. D'autres ont entamé la démarche alors qu'elles commençaient

juste à réfléchir au sujet. D'autres enfin, qui ne se sentaient pas encore prêtes il y a trois ans, ont rejoint le programme par la suite. Celui-ci est en effet ouvert à de nouveaux candidats en permanence. Il est prévu la création d'un site internet dédié au programme assure qui donnera une dimension plus communautaire au programme en facilitant notamment les échanges d'expérience entre les entreprises.

► Label de qualité et économie d'énergie

Un système de management de l'énergie équivaut à une méthode d'amélioration continue. En tant que tel, c'est un gage de qualité. Les bénéficiaires ? L'économie permise par l'optimisation énergétique est estimée, en moyenne, entre 10 % et 20 % de la consommation d'énergie, mais elle peut être supérieure (voir ci-contre l'exemple d'Ovocoop). En plus de la maîtrise des coûts, le management de l'énergie est un projet collectif qui concerne tous les services et engage toutes les fonctions de l'entreprise. Enfin, l'entreprise en tire un bénéfice d'image : assure témoigne d'un engagement sociétal et environnemental.

Contact : Ophélie Tlemsani, chargée de mission « Environnement de l'industrie » à l'ADIR : 0692 88 66 80 - ophelie.tlemsani@adir.info

Les lauréats du Trophée assure 2021

Teralta Ciment
Fibres Industries Bois
Réunimer
Ovocoop
Distillerie Rivière du Mât
Saphir
Logistisud
Sicabat



Ovocoop : la consommation d'énergie sous contrôle

La coopérative agricole a réussi à faire chuter, en 11 ans, la consommation d'énergie de son usine du Port de plus d'un tiers tout en doublant sa production d'œufs.

« Avant de rejoindre le programme assure, nous nous sentions un peu isolés dans notre démarche d'économie d'énergie... » remarque Patrick Le Lionnais, responsable d'exploitation chez Ovocoop. Labellisé assure, l'entreprise fait figure « d'ancienne » de la maîtrise de l'énergie, et donc d'exemple à suivre pour celles qui s'engagent dans cette voie. Ovocoop récolte les fruits d'une politique de maîtrise de l'énergie mise en œuvre à l'initiative du prédécesseur de Patrick Le Lionnais à partir de 2008 et validée largement par ses administrateurs. Poursuivie par lui, elle aboutit aujourd'hui à des résultats spectaculaires. La production d'eau chaude et la production de froid pour le conditionnement, le stockage des œufs et la climatisation des bureaux, sont les deux principaux postes



Patrick Le Lionnais devant la nouvelle installation de production d'eau chaude

de consommation d'énergie. Ovocoop a mis en place une gestion technique centralisée (GTC) des équipements. Le démarrage de la chaudière chauffant l'eau de production a été automatisé et un ballon d'eau, chauffé par la récupération de la chaleur perdue des groupes froid, permet d'avoir une eau tempérée pour le lavage des équipements. Des puits de lumière permettent de se passer en grande partie d'éclairage en salle de production. Pour la circulation de l'eau dans les circuits, des pompes à variation de fréquence ajustent la consommation d'électricité aux besoins. Les fuites ont été supprimées. Les équipements du groupe Froid ont été remplacés par du matériel moins énergivore. Dernier investissement en date, un tableau de management énergétique pour le suivi au

plus près de l'évolution des consommations d'énergie. Toutes ces mesures ont été complétées par la sensibilisation du personnel à un usage responsable de l'énergie. Résultats : Ovocoop, qui avait consommé 583 mégawatts en 2008, en a consommé 315 en 2019 pour une production multipliée par deux. Financièrement, l'économie d'énergie a permis d'absorber la hausse des tarifs d'EDF sur 10 ans : le montant de la facture n'a pas augmenté. Prochaine étape : le solaire, une source d'énergie autonome qui, en limitant le recours au réseau d'EDF, va réduire significativement la facture d'électricité. Quant au Label assure, il figurera prochainement sur les emballages des œufs Fleur Jaune, la marque propre d'Ovocoop.